
Consortium EMERGEN – Enquête Flash #15 – Protocole (13/07/2021)

Information importante : au regard de la situation sanitaire exceptionnelle que représente la pandémie de COVID-19 et dans le contexte de l'émergence de nouveaux variants préoccupants, le Ministère en charge de la Santé et Santé publique France rappellent que, lorsqu'il s'avère nécessaire de prévenir ou de maîtriser des risques graves pour la santé humaine, tout laboratoire de biologie médicale, public ou privé, est tenu de transmettre aux CNR ou aux laboratoires désignés les souches d'agent infectieux ou le matériel biologique de toute origine en sa possession en rapport avec de tels risques ([article L.1413-8 du code de la santé publique](#)).

La participation aux enquêtes Flash est donc à ce titre obligatoire, selon les instructions qui vous sont rappelées ci-après. Les nombres de prélèvements transmis par chaque laboratoire aux plateformes de séquençage feront l'objet d'un reporting hebdomadaire aux ARS afin qu'elles puissent vérifier la participation des laboratoires préleveurs au sein de leur territoire.

Objectifs : Les enquêtes Flash ont pour objectif de dresser une cartographie après séquençage de l'ensemble des virus SARS-CoV-2 (variants connus ou non) qui circulent sur le territoire ; elles sont indispensables pour les [analyses de risque](#) permettant à Santé publique France et aux CNR de classer les variants selon le risque qu'ils représentent, et orienter ainsi prioritairement les actions de maîtrise de la pandémie. Elles sont hebdomadaires (chaque mardi) ; vous serez prévenus en amont (le vendredi) de leur protocole.

Méthodes : L'enquête Flash #15 se déroulera le mardi 13 juillet 2021 ; compte tenu du ralentissement de l'épidémie actuellement observé, cette enquête sera basée sur TOUS les prélèvements de RT-PCR positifs du jour de l'enquête (pas d'échantillonnage). Les points clés suivants sont à retenir :

- **Participation obligatoire de tous les laboratoires de biologie médicale, publics ou privés** ;
- Envoi par chaque laboratoire de **tous les prélèvements RT-PCR avec un résultat positif** le jour de l'enquête : prélèvement avec une **Ct<28**, et **en amont de tout criblage**. Pour les laboratoires qui font une PCR de criblage en deuxième intention, il est demandé de ne pas introduire de délai d'envoi. Pour cela, les laboratoires doivent préparer un aliquote des échantillons positifs qui sera envoyé à la plateforme correspondante, sauf si le criblage n'entraîne pas de délai d'envoi.
- Si aucun prélèvement n'est détecté positif le jour de l'enquête, le notifier à l'adresse enqueteflash@santepubliquefrance.fr en précisant le numéro FINISS du laboratoire préleveur ;
- **Envoi des prélèvements exclusivement à l'une des 4 plateformes de séquençage** (CNR Virus des infections respiratoires : laboratoire de l'Institut Pasteur ou Laboratoire des Hospices Civils de Lyon ; CNR-Laboratoire expert pour l'appui au séquençage du SARS-CoV-2 : Hôpital Henri Mondor, Créteil ou APHM, Marseille) selon la cartographie spécifiée ci-dessous. Pour les laboratoires adressant leurs prélèvements au CNR de Lyon, veuillez noter le changement d'adresse ;
- Chaque prélèvement doit être obligatoirement accompagné du **bordereau d'envoi (format Excel) ci-joint dument complété, avec mention explicite de l'indication « Enquête Flash » dans la case à cocher prévue à cet effet**. Un envoi complémentaire par mail doit être effectué et l'utilisation de messagerie sécurisée est nécessaire (Bluefiles, MSSanté ou équivalent). **Le remplissage des métadonnées du patient (dont son code postal de résidence) est indispensable. Nous vous demandons d'utiliser cet unique bordereau afin que les échantillons puissent être traités.**

Chaque prélèvement reçu fera l'objet d'un séquençage complet du génome (WGS). **Il est également demandé aux laboratoires participants d'envoyer les prélèvements le plus rapidement possible**, afin de permettre la restitution des données en 15 jours.

Les résultats seront restitués par chaque plateforme de séquençage aux laboratoires préleveurs et à Santé publique France. Les laboratoires préleveurs devront, conformément aux instructions du guide SI-DEP, **saisir ces données dans SI-DEP (champ JOKER 3) selon la nomenclature définie dans le guide**. Les résultats de séquençage feront l'objet d'une analyse par Santé publique France et les plateformes de séquençage, dont les résultats seront restitués via une note disponible sur le site Internet de l'agence.

Les résultats des enquêtes Flash sont publiés dans les Points Epidémiologiques COVID-19 de Santé publique France, et accessibles sur son site Internet (<https://www.santepubliquefrance.fr/>). Une synthèse des résultats consolidés de toutes les enquêtes Flash est par ailleurs disponible sur le site Internet de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquetes-flash-evaluation-de-la-circulation-des-variants-du-sars-cov-2-en-france>

Comment envoyer de vos prélèvements ?

Enquêtes Flash CHAQUE MARDI : participation OBLIGATOIRE de TOUS les LBM, publics ou privés

≥1 prélèvement RT-PCR positif
avec Ct <28 le jour de l'enquête ?

Aucun prélèvement RT-PCR positif
ou aucun prélèvement RT-PCR positif
avec Ct <28 le jour de l'enquête ?

Résultats de criblage moins de 24h après le prélèvement ?

- Envoi de TOUS les prélèvements positifs avec Ct<28 à la plateforme de séquençage après criblage
- **Quel que soit le résultat de ce criblage**
- Accompagné du bordereau d'envoi complété (papier et mail) en cochant « Enquête Flash »

Envoi d'un mail à enqueteflash@santepubliquefrance.fr

- Pour informer qu'aucun prélèvement RT-PCR positif ou aucun prélèvement RT-PCR positif avec Ct <28
- En mentionnant le nom du laboratoire, sa ville et son N° FINESS géographique

Résultats de criblage plus de 24h après le prélèvement ?

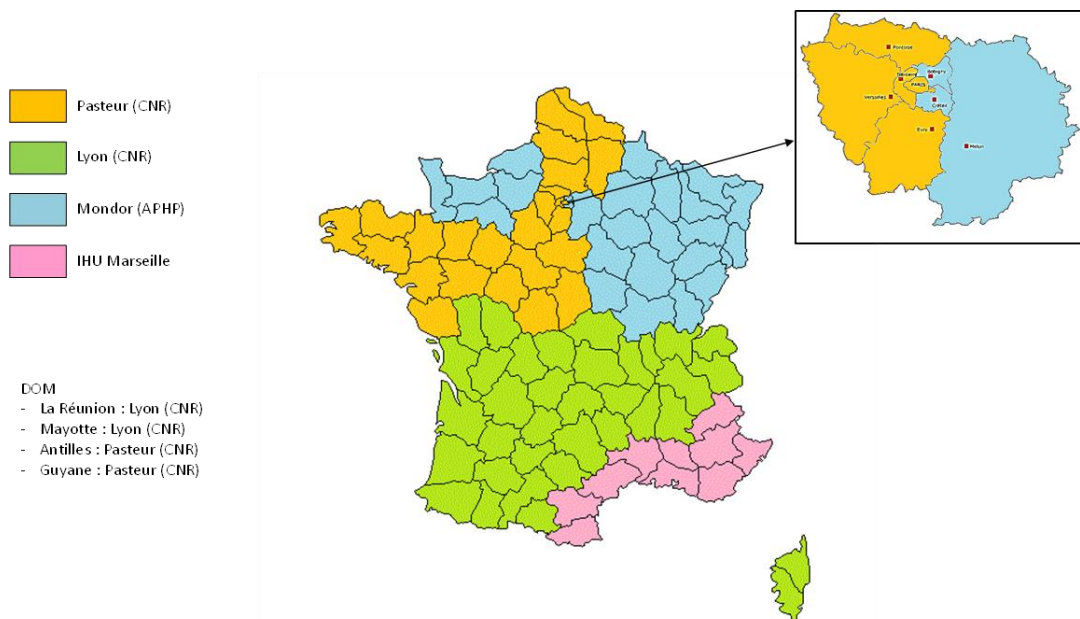
- **Aliquotage des prélèvements RT-PCR positifs** : la moitié pour le criblage, l'autre pour Flash
- **Envoi de TOUS les prélèvements positifs avec Ct<28 à la plateforme de séquençage en amont du criblage**
- Accompagné du bordereau d'envoi complété (papier et mail) en cochant « Enquête Flash »
- Réalisation du criblage avec le deuxième aliquot

Où envoyer vos prélèvements ?

L'envoi des prélèvements suit une cartographie établie dans le cadre du projet EMERGEN coordonné par Santé publique France et l'ANRS|Maladies Infectieuses Émergentes.

Merci de vous référer à la figure ci-dessous pour identifier la plateforme qui traitera vos prélèvements.

L'adresse de chaque plateforme est indiquée ci-après.



Adresses pour l'envoi de ces prélèvements

CNR Institut Pasteur

Laboratoire coordonnateur (CNR-IPP)
Unité de Génétique Moléculaire des Virus à ARN
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 Paris Cedex 15
grippe@pasteur.fr

Hôpital Henri Mondor (APHP)

Laboratoire de virologie
Entre-sol 1
CHU Henri Mondor
51, Av du Mal De Lattre de Tassigny
94010 CRETEIL
christophe.rodriquez@aphp.fr
christophe.rodriquez@aphp.mssante.fr

CNR Hospices Civils de Lyon

Plateforme de séquençage genEPII
Institut des Agents Infectieux - Bâtiment O
103 Grande rue de la Croix-Rousse
69317 LYON Cedex 04 – France
cnrvi.sequencage@chu-lyon.fr
laurence.josset@chu-lyon.mssante.fr

Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Marseille

Laboratoire de microbiologie
IHU Méditerranée Infection
19-21 Bd Jean Moulin
13005 Marseille
pierre-edouard.fournier@univ-amu.fr
Pierre-edouard.FOURNIER@aphm.mssante.fr
philippe.colson@aphm.mssante.fr
linda.houhamdi@aphm.mssante.fr

Note : indépendamment de leur localisation géographique, l'ensemble des prélèvements issus des laboratoires de l'APHP ont vocation, dans le cadre de ces enquêtes Flash, à être transmis à la plateforme de l'hôpital Henri Mondor.